

VIII  
BUDGET

DU

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL

POUR L'EXERCICE 1910

---

## NOTE PRÉLIMINAIRE

---

Le projet de Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1910 s'élève à . . . . . fr.	23,735,417 »
Les crédits alloués pour 1909 montent à . . . . .	22,896,817 »
AUGMENTATION. . . . . fr.	838,600 »

La comparaison entre les deux exercices s'établit de la manière suivante pour les deux sections du Budget :

### A. — Dépenses ordinaires :

Exercice 1910 . . . . . fr.	22,449,417 »
— 1909 . . . . .	22,206,817 »
AUGMENTATION. . . . . fr.	242,600 »

### B. — Dépenses exceptionnelles :

Exercice 1910 . . . . . fr.	1,286,000 »
— 1909 . . . . .	690,000 »
AUGMENTATION. . . . .	596,000 »

soit en plus pour l'exercice 1910 . . . . . fr. 838,600 »

L'augmentation des dépenses ordinaires et les propositions de dépenses exceptionnelles se justifient comme il suit :

### PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.

---

#### CHAPITRE I<sup>er</sup>.

##### ADMINISTRATION CENTRALE.

##### Personnel.

#### ART. 2. — *Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . . fr.	566,000 »
— alloué pour 1909. . . . .	543,000 »
AUGMENTATION. . . . . fr.	23,000 »

nécessaire pour pouvoir accorder, en 1910, les augmentations réglementaires de traitement.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE III.

INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.

ART. 7. — *Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	37,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		34,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	3,000	»

nécessité par les déplacements de plus en plus nombreux auxquels les agents de l'Inspection de l'industrie sont assujettis aux fins de recueillir sur place des renseignements pour l'application du tarif des douanes, la confection de la statistique commerciale, la négociation des traités de commerce, l'élaboration des monographies industrielles, etc.

ART. 13. — *Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses. (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	56,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		40,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	16,000	»

Depuis plusieurs années déjà, ce crédit suffit à peine à l'ensemble de ses charges, lesquelles se sont accrues en dernier lieu du coût des ouvrages nécessaires aux études du service de la documentation industrielle, récemment créé.

Une autre cause d'augmentation réside dans les frais des décorations accordées aux artisans et aux ouvriers, aux employés de l'industrie et du commerce et aux domestiques. L'inscription d'une somme de 10,000 francs en charge temporaire se justifie par le nombre extraordinaire de ces décorations qui est à prévoir pour 1910 à cause de l'Exposition.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE V.

## TRAVAIL.

ART. 26. — *Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	400,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		350,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION . . . . .	fr.	50,000	»

Cette allocation, destinée à faire face aux dépenses concernant les mutualités, n'a plus été augmentée depuis l'année 1900, tandis que le nombre des associations mutualistes reconnues, de 2,978 qu'il était au mois de janvier de ladite année, a passé à 8,079 au mois de janvier 1909.

Le nombre des membres de ces sociétés s'est accru dans la même proportion, les organisations fédérales ont notablement développé leurs services, et les opérations de statistique et de contrôle, si importantes au point de vue de la détermination de la morbidité et des règles de l'assurance-maladie, se sont multipliées à l'avenant.

Ces progrès démontrent que les encouragements accordés à la prévoyance individuelle par les pouvoirs publics ont obtenu le résultat espéré. Il y a donc lieu de persister dans cette voie et, pour maintenir à ces encouragements la même efficacité, d'augmenter le crédit à concurrence de 50,000 francs.

ART. 29. — *Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	40,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		20,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	20,000	»

Cette augmentation se justifie par le développement des institutions appelées à bénéficier du crédit.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

Le nombre des bureaux de placement gratuit agréés par le Gouvernement et admis à jouir de ses subsides a augmenté de moitié pendant le premier semestre de l'année 1909, et l'importance de leurs opérations, dans les bureaux anciens, accuse un heureux accroissement.

Une progression semblable est constatée en ce qui concerne les caisses de prévoyance contre le chômage involontaire.

Les subsides et encouragements accordés par le Gouvernement à ces institutions étant en relation avec leur nombre et leur activité, l'augmentation du crédit s'impose nécessairement.

ART. 30. — *Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instance mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	37,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		35,400	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	1,600	»

nécessitée par la progression des indemnités à payer au personnel des commissariats d'arrondissement du chef de la revision des listes électorales.

## CHAPITRE VI.

PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS  
DE VIEILLESSE.

ART. 35. — *Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif.)*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	1,100,000	»
— alloué pour 1909 . . . . .		1,000,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	100,000	»

Le montant des dépenses prévues à cet article, qui sont obligatoires en vertu de l'article 12 de la loi du 10 mai 1900, s'élèvera à 1,100,000 francs environ pour 1910.

Une augmentation de 100,000 francs s'impose donc pour mettre le chiffre du crédit en rapport avec la réalité.

## NOTE PRÉLIMINAIRE.

## CHAPITRE VII.

## MINES.

## § 2. Corps des mines.

ART. 39. — *Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines.*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	440,617	»
— alloué pour 1909. . . . .		430,617	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	10,000	»

La surveillance des travaux préparatoires d'exploitation minière qui se poursuivent dans la Campine et l'examen des questions administratives auxquelles donne lieu la mise en valeur du nouveau gisement houiller exigent une augmentation du personnel du corps des mines.

Il y a lieu d'autre part de mettre l'indemnité de frais de bureau des inspecteurs généraux et des ingénieurs en chef directeurs en rapport avec les nécessités actuelles.

§ 7. Commission de révision des règlements miniers  
et laboratoire d'essais.

ART. 47. — *Frais de déplacement des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage. (Y compris une somme de 49,000 francs en charge temporaire.)*

Crédit demandé pour 1910 . . . . .	fr.	46,000	»
— alloué pour 1909. . . . .		27,000	»
		<hr/>	
AUGMENTATION. . . . .	fr.	19,000	»

Un crédit de 35,000 francs a été rattaché en charge temporaire à l'article correspondant du Budget de l'exercice 1908, à l'effet de compléter les installations du laboratoire de Frameries en vue d'études et d'expériences sur les accidents que peut occasionner l'air chargé de poussières de charbon dans les mines de houille.

Ce crédit n'a été dépensé qu'à concurrence de 16,000 francs.

C'est la partie non utilisée, soit 19,000 francs, dont on demande l'inscription en charge temporaire à l'article 47 du Budget de 1910, pour permettre l'achèvement des installations projetées.

NOTE PRÉLIMINAIRE.

DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CHAPITRE X.

SERVICES DIVERS.

ART. 50 (ancien). — *Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 24 juillet 1890.*

Crédit demandé : 70,000 francs.

Le Gouvernement considère que, eu égard à la loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail, on peut fixer à 70,000 francs le subside à la Caisse de prévoyance et de secours.

ART. 51 (ancien). — *Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et étude de mesures prophylactiques; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 10,000 francs.

Le comité régional de Liège, poursuivant sa mission, a constaté que le moindre relâchement dans l'observation des mesures prophylactiques entraîne une recrudescence de la maladie. Il y a lieu par conséquent de lui permettre de continuer son travail.

D'autre part, les comités régionaux du Hainaut se proposent de reprendre d'une manière méthodique les examens qui avaient été interrompus.

ART. 52. — *Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacements de la Section belge. Subside à la Commission supérieure de patronage. Frais de participation des Départements ministériels. Subsides; dépenses diverses.*

Crédit demandé : 1,206,000 francs.

Ce crédit comprend :

1° Une somme de 500,000 francs formant le solde de la somme totale de 1,250,000 francs due à la Compagnie de l'Exposition universelle et internationale de Bruxelles pour le coût des emplacements de la section belge, en vertu de l'article 2 de la convention du 12 octobre 1907, approuvée par la loi du 20 mai 1908;

NOTE PRÉLIMINAIRE.

2° Un subside de 50,000 francs à la Commission supérieure de patronage, pour lui permettre de subvenir à ses dépenses de fonctionnement et de propagande en 1910;

3° Une somme de 656,000 francs pour faire face aux frais de participation des Départements ministériels à l'Exposition et allouer divers subsides, entre autres pour les congrès et les conférences.

---

## PROJET DE LOI.

## WETSONTWERP.

## LÉOPOLD II,

ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut.

Sur la proposition de Nos Ministres de l'Industrie et du Travail et des Finances et de l'avis de Notre Conseil des Ministres,

NOUS AVONS ARRÊTÉ ET ARRÊTONS :

Le projet de loi dont la teneur suit sera présenté en Notre nom aux Chambres législatives par Notre Ministre des Finances :

## ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de l'Industrie et du Travail pour l'exercice 1910 est fixé :

1° Pour les dépenses ordinaires, à la somme de vingt-deux millions quatre cent quarante-neuf mille quatre cent dix-sept francs. fr. 22,449,417 »

2° Pour les dépenses exceptionnelles, à la somme de un million deux cent quatre-vingt-six mille francs. . . . 1,286,000 »

Soit ensemble à la somme de vingt-trois millions sept cent trente-cinq mille quatre cent dix-sept francs. fr. 23,735,417 » conformément au tableau ci-annexé.

Donné à Laeken, le 19 octobre 1909.

## LEOPOLD II,

KONING DER BELGEN,

Aan allen, tegenwoordigen en toekomstenden, Heil!

Op voordracht van Onze Ministers van Nijverheid en Arbeid en van Financiën en volgens advies van Onzen Ministerraad,

WIJ HEBBEN BESLOTEN EN WIJ BESLUITEN :

Het volgend wetsontwerp zal in Onzen naam door Onzen Minister van Financiën aan de Wetgevende Kamers ter overweging worden aangeboden :

## EENIG ARTIKEL.

De Begrooting van het Ministerie van Nijverheid en Arbeid voor het dienstjaar 1910 is vastgesteld :

1° Voor de gewone uitgaven, op de som van twee en twintig millioen vier honderd negen en veertig duizend vier honderd zeventien frank: . . . . fr. 22,449,417 »

2° Voor de uitzonderlijke uitgaven, op de som van een millioen twee honderd zes en tachtig duizend frank . . . 1,286,000 »

Te zamen, op de som van drie en twintig millioen zeven honderd vijf en dertig duizend vier honderd zeventien frank . . . fr. 23,735,417 » overeenkomstig de hierbij gevoegde tabel.

Gegeven te Laeken, den 19<sup>o</sup> October 1909.

## LÉOPOLD.

PAR LE ROI :

VAN 'S KONINGS WEGE :

*Le Ministre de l'Industrie et du Travail,* | *De Minister van Nijverheid en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

*Le Ministre des Finances,**De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL  
POUR L'EXERCICE 1910.**

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>			
<b>CHAPITRE I<sup>er</sup>.</b>			
ADMINISTRATION CENTRALE.			
<i>Personnel.</i>			
1	Traitement du Ministre. . . . .	21,000 »	
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. . . . .	566,000 »	
<i>Matériel</i>			
3	Fournitures de bureau, impressions, achats et réparations de meubles, éclairage et chauffage, menues dépenses. . . . .	60,000 »	678,000 .
<i>Frais de déplacement.</i>			
4	Frais de route et de séjour. . . . .	26,000 »	
<b>CHAPITRE II.</b>			
PENSIONS ET SECOURS.			
5	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif.</i> ) . . . . .	5,000 »	
6	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse . . . . .	5,000 »	8,000 .
<b>CHAPITRE III.</b>			
INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.			
7	Inspection de l'industrie. — Traitements, indemnités et frais de route . . . . .	37,000 »	
8	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses . . . . .	3,500 »	

**BEGROTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID,  
VOOR HET DIENSTJAAR 1910.**

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK I.</b>			
<b>HOOFDBESTUUR.</b>			
<i>Personnel.</i>			
1	Jaarwedge van den Minister . . . . .	21,000 .	
2	Jaarweden der ambtenaren, beambten en bedienden. . . . .	586,000 .	
<i>Materieel.</i>			
3	Kantoorbehoelten, drukwerken, aankoop en herstelling van meubels, licht en vuur, kleine uitgaven . . . . .	60,000 .	675,000 .
<i>Kosten voor verplaatsing.</i>			
4	Reis- en verblijfskosten. . . . .	26,000 .	
<b>HOOFDSTUK II.</b>			
<b>PENSIOENEN EN HULPGELDEN.</b>			
5	Burgerlijke pensioenen — Eerste termijn der vermoedelijk te verleenen pensioenen. (Onbepaald krediet) . . . . .	5,000 .	
6	Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeeren. — Hulpgelden voor kosten van laatste ziekte en begrafenis van ambtenaars of beambten die overleden zijn terwijl zij nog in werkelijken dienst of reeds gepensioneerd waren, en wier familie zich in deerniswaardigen toestand bevindt. . . . .	5,000 .	8,000 .
<b>HOOFDSTUK III.</b>			
<b>NIJVERHEID, NIJVERHEIDS- EN BEROEPSONDERWIJS, AMBACHTEN EN NERINGEN.</b>			
7	Nijverheidstoezicht. — Jaarweden, vergoedingen en reiskosten. . . . .	57,000 .	
8	Nijverheidstoezicht. — Materieel en verschillende uitgaven . . . . .	5,500 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
9	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements, indemnités et frais de route . . . . .	81,000 .	
10	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager — Matériel et dépenses diverses . . . . .	1,000 .	
11	Institut supérieur de commerce d'Anvers — Dotation de l'État destinée, avec le subside de la ville d'Anvers, à couvrir les dépenses de personnel et de matériel. Dépenses diverses. Bourses d'études et de voyage aux élèves . . . . .	92,000 .	
12	Enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager; subsides, matériel, frais d'examen. — Musées professionnels. — Missions et frais de déplacement à l'étranger, commissions, études, bourses de voyage dans l'intérêt de l'industrie, du commerce et de l'enseignement industriel, professionnel et ménager. — Subsides à des expositions ou sections d'expositions intéressant le Ministère de l'Industrie et du Travail. — Dépenses diverses . . . . .	2,130,000 .	
13	Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions de technologie, de droit, d'économie industrielle, etc. — Achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de la Direction de l'Industrie. — Frais résultant de la collation des décorations industrielles. — Dépenses diverses (Y compris une somme de 10,000 francs en charge temporaire.) . . . . .	56,000 .	2,490,200 .
14	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle et à la pratique des contrats d'apprentissage chez les petits commerçants et les petits industriels . . . . .	10,000 .	
15	Encouragements pour l'amélioration de l'outillage des petits industriels et des artisans . . . . .	90,000 .	
16	Office des métiers et négoce: statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions, publications; achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office des métiers et négoce; dépenses diverses. — Frais résultant de la collation des décorations spéciales. — Subside à l'Institut international pour l'étude du problème des classes moyennes . . . . .	16,000 .	
17	Service spécial de la propriété industrielle: brevets, marques de fabrique et de commerce, dessins et modèles industriels . . . . .	15,200 .	
18	Conseil supérieur du commerce et de l'industrie. — Traitements des secrétaires — Frais divers . . . . .	12,500 .	
19	Conseil supérieur de l'enseignement technique. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. . . . .	8,000 .	
20	Conseil supérieur des métiers et négoce — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. . . . .	8,000 .	
<b>CHAPITRE IV.</b>			
<b>POIDS ET MESURES.</b>			
21	Traitements du personnel; frais d'intérim et d'inspection . . . . .	158,000 .	
22	Frais de bureau et de tournée des vérificateurs . . . . .	78,900 .	251,900 .
25	Matériel. — Missions et frais de déplacement à l'étranger. — Frais de la Commission consultative et du Bureau international des poids et mesures. — Frais de la Commission consultative d'électricité. . . . .	15,000 .	
<b>CHAPITRE V.</b>			
<b>TRAVAIL.</b>			
24	Office du Travail: statistique, missions et frais de déplacement à l'étranger, impressions; publications, achat et reliure de livres et de documents spécialement destinés aux études de l'Office du Travail; indemnités aux correspondants régionaux du travail; dépenses diverses — Subsides à l'Office international du Travail et au Comité belge de l'Association internationale pour la protection légale des travailleurs . . . . .	92,000 .	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
	DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.		
9	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels-, en huishoudonderwijs. — Jaarwedden, vergoedingen en reiskosten . . . . .	81,000 »	
10	Toezicht over nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs — Materieel en verschillende uitgaven . . . . .	1,000 »	
11	Hooger Handelsgesticht van Antwerpen. — Begifting van wege den Staat bestemd om, met de toelage der stad Antwerpen, de kosten van personeel en materieel te dekken. Verschillende uitgaven Studie- en reisbeurzen voor de leerlingen . . . . .	92,000 »	
12	Nijverheids-, beroeps-, handels- en huishoudonderwijs; toelagen, materieel, kosten wegens examens. — Beroeps-museums. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, commissiën, studiën, reisbeurzen in 't belang van nijverheid, handel, nijverheids-, beroeps- en huishoudonderwijs. — Toelagen voor tentoonstellingen of afdelingen van tentoonstellingen, die belang opleveren voor het Ministerie van Nijverheid en Arbeid. — Verschillende uitgaven . . . . .	2,150,000 »	
15	Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens bedrijfsleer, nijverheidsrecht of nijverheidsleer, enz. — Aankoop en inbinding van boeken en stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Bestuur der Nijverheid. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der nijverheids-eereteekens. — Verschillende uitgaven ( <i>Inbegrepen een som van 10,000 frank als tijdelijke last.</i> ) . . . . .	56,000 »	2,400,200
14	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke vereeniging en van beroeps-vereeniging en het gebruik der leercontracten bij de kleinhandelaars en de klein-nijveraars . . . . .	10,000 »	
15	Aanmoedigingen voor de verbetering van het gereedschap der kleinnijveraars en der ambachtslieden . . . . .	20,000 »	
16	Ambt der ambachten en neringen : statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken, uitgaven; aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Ambt der ambachten en neringen. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere eereteekens. — Toelage aan het Internationaal Instituut tot onderzoek der vraagstukken betreffende de middelstanden.	16,000 »	
17	Bijzondere dienst voor den nijverheidseigendom : brevetten, handels- en fabrieksmerken, nijverheidsteekeningen en -modellen . . . . .	15,200 »	
18	Hoogere handels- en nijverheidsraad — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende onkosten . . . . .	12,500 »	
19	Hoogere raad voor het vakonderwijs. — Vergoeding der schrijvers. — Verschillende onkosten. . . . .	8,000 »	
20	Hoogere raad van ambachten en neringen. — Vergoeding der schrijvers — Verschillende onkosten. . . . .	8,000 »	
<b>HOOFDSTUK IV.</b>			
<b>MATEN EN GEWICHTEN.</b>			
21	Jaarwedden van het personeel; kosten voor tijdelijke vervanging en voor toezicht . . . . .	158,000 »	
22	Bureel- en reiskosten der keurders . . . . .	78,900 »	
23	Materieel. — Zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk. — Kosten van de Raadgevende Commissie en van het Internationaal Bureel der maten en gewichten. — Kosten van de Raadgevende Commissie van electriciteit . . . . .	15,000 »	251,900
<b>HOOFDSTUK V.</b>			
<b>ARBEID.</b>			
24	Arbeidsambt: statistiek, zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk, drukwerken; uitgave aankoop en inbinding van boeken en van stukken bijzonderlijk bestemd voor de studiën van het Arbeidsambt; vergoedingen voor de gewestelijke berichtegevers van den arbeid; verschillende uitgaven. — Toelagen aan het Internationaal Arbeidsambt en aan het Belgisch Comité der Internationale Vereeniging tot wettelijke bescherming der arbeiders . . . . .	92,000 »	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE)

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
25	Comités de patronage : dépenses relatives à l'exécution de la loi du 9 août 1889; subsides.	45,000 »	
26	Frais relatifs aux caisses de prévoyance et aux sociétés mutualistes. — Subsidés aux congrès ayant trait aux institutions de prévoyance. — Personnel et frais divers de la Commission permanente instituée pour faciliter l'examen des affaires qui se rattachent aux sociétés mutualistes — Frais résultant de la collation des décorations spéciales — Encouragements pour des ouvrages utiles traitant de questions relatives aux institutions de prévoyance et mesures de propagande en faveur de l'affiliation à ces institutions. — Subsidés pour achat de drapeaux. — Dépenses diverses . . .	400,000 »	
27	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Elaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents .	10,000 »	
28	Encouragements à l'esprit d'association économique et professionnelle chez les ouvriers . . . . .	50,000 »	1,001,000 »
29	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs. — Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses . . . . .	40,000 »	
30	Conseils de prud'hommes. — Indemnités des greffiers. — Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indemnités au personnel des commissariats d'arrondissement. . . . .	37,000 »	
31	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers. . . . .	27,000 »	
32	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises . . . . .	500,000 »	
33	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .	20,000 »	
<b>CHAPITRE VI.</b>			
PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.			
34	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse . . . . .	16,000,000 »	
35	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (article 12 de la loi du 10 mai 1900). (Crédit non limitatif). . . . .	1,100,000 »	17,260,000 »
36	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900. — Subsidés aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres institutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . .	160,000 »	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
25	Beschermingscomiteeten : uitgaven betreffende de uitvoering der wet van 9 Augustus 1889; toelagen . . . . .	45,000 .	
26	Kosten betreffende de voorzienigheidskassen en de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Toelagen ten voordeele der congressen betreffende de instellingen van voorniticht. — Personeel en verschillende onkosten voor de Bestendige Commissie, ingesteld om het onderzoek te vergemakkelijken der zaken die betrekking hebben op de maatschappijen van onderlingen bijstand. — Kosten veroorzaakt door het uitreiken der bijzondere cereteekens. — Aanmoedigingen voor nuttige werken, handelende over vragen nopens de instellingen van voorniticht, en maatregelen tot propaganda ten voordeele der aansluiting bij deze instellingen. — Toelagen voor het aankopen van vaandels — Verschillende uitgaven . . . . .	400,000 .	
27	Commissie voor arbeidsongevallen — Bezoldiging der secretarissen — Verschillende kosten. — Opmaken en bedenkmaken der periodische verslagen. — Statistiek der ongevallen . . . . .	10,000 .	
28	Aanmoedigingen tot den geest van huishoudelijke en van beroepsgenootschappelijke vereeniging bij de werklieden . . . . .	30,000 .	1,001,000 .
29	Aanmoedigingen aan de instellingen, die ten doel hebben, kosteloos aan de arbeiders werk te verschaffen — Aanmoedigingen aan de voorzorgs- en hulpkassen ingesteld ten voordeele der slachtoffers van onvrijwillige werkloosheid. — Verschillende uitgaven . . . . .	40,000 .	
30	Werkrechtersraden. — Vergoedingen voor de griffiers. — Herziening der kiezerslijsten; gerechtskosten ten laste van den Staat. — Vergoedingen voor het personeel der arrondissements-commissariaten . . . . .	37,000 .	
31	Hoogere Arbeidsraad. — Jaarwedden der secretarissen. — Verschillende kosten . . .	27,000 .	
32	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : personeel daarmede belast; vergoedingen voor bureelkosten; reis- en verblijfkosten; zendingen en verplaatsingskosten buiten het Rijk; onderzoekingen en bezichtigingen.	500,000 .	
33	Toezicht over den arbeid en de gevaarlijke, ongezonde of hinderlijke inrichtingen : materieel daartoe bestemd; kosten voor proefnemingen; aankoop van werktuigen; verschillende uitgaven . . . . .	20,000 .	
<b>HOOFDSTUK VI.</b>			
<b>DEELNEMING VAN DEN STAAT IN DE INSTELLING VAN OUDERDOMSPENSIOENEN.</b>			
34	Toelage van het bijzonder fonds der dotatiën voor de instelling van ouderdomspensioenen . . . . .	16,000,000 .	
35	Toelagen aan erkende maatschappijen van onderlingen bijstand, die ten doel hebben de aansluiting harer leden bij de Algemeene Lijfrentekas (art. 12 der wet van 10 Mei 1900). (Onbepaald krediet.) . . . . .	1,100,000 .	17,260,000 .
36	Kosten van bestuur betreffende de uitvoering der wet van 10 Mei 1900. — Toelagen aan de beschermingscomiteeten der werkmanswoningen, aan de commissiën van beroep en andere inrichtingen, welke geroepen zijn om aan de toepassing van de gezegde wet mede te werken . . . . .	180,000 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre
<b>CHAPITRE VII.</b>			
<b>MINES.</b>			
<b>§ 1<sup>er</sup>. Conseil des mines.</b>			
57	Personnel. — Traitements et frais de déplacement. . . . .	44,700 *	
58	Matériel . . . . .	2,000 *	
<b>§ 2. Corps des mines.</b>			
30	Traitements et indemnités du personnel du Corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grison. — Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines . . . . .	440,017 *	
40	Délégués ouvriers à l'inspection des mines . . . . .	80,000 *	
41	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes ou aux proches parents de personnes qui se sont distinguées par des actes de courage et de dévouement. — Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur . . . . .	25,500 *	
<b>§ 5. Inspection des produits explosifs.</b>			
42	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur — Dépenses diverses . . . . .	6,000 *	
<b>§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.</b>			
43	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs. — Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission . . . . .	45,000 *	752,517 *
<b>§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.</b>			
44	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel . . . . .	45,000 *	
45	Matériel. — Impressions et traductions de documents. — Achat et réparations du matériel de sondage — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole de la Belgique . . . . .	20,000 *	
<b>§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.</b>			
46	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel. . . . .	1,500 *	
<b>§ 7. Commission de révision des règlements miniers et laboratoire d'essais.</b>			
47	Frais de déplacement des membres; expériences, publications, etc. — Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. — Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage. ( <i>Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire.</i> ) . . . . .	46,000 *	

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG.)

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK VII.</b>			
<b>MIJNEN.</b>			
<b>§ 1. Raad der mijnen.</b>			
57	Personeel. — Jaarwedden en kosten voor verplaatsing . . . . .	41,700 .	
58	Materieel . . . . .	2,000 .	
<b>§ 2. Korps der mijnen.</b>			
59	Jaarwedden en vergoedingen voor het personeel van het Korps der mijnen, voor de landmeters-teekenaars en voor de beambten, alsook voor het personeel van den bijzonderen dienst der ongevallen en van het grauwwuur. — Kosten van de wedstrijden ter werving van de mijn-ingenieurs . . . . .	440,617 .	
40	Werklieden-afgevaardigden bij het toezicht der mijnen . . . . .	30,000 .	
41	Drukwerken, aankoop van boeken, kaarten en werktuigen; vertalingen, uitgave van statistische oorkonden; aanmoedigingen en toelagen; onderzoekingen en proefnemingen; belooningen voor de personen of de naaste bloedverwanten der personen die zich onderscheiden door daden van moed en van zelfopoffering. — Kosten voor het uitgeven der <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het besturend Comité. . . . .	25,500 .	
<b>§ 3. Toezicht over de ontplofbare stoffen.</b>			
42	Vergoeding en kosten voor verplaatsing van den opziener. — Verschillende uitgaven . . . . .	6,000 .	
<b>§ 4. Kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers.</b>			
45	Toelagen aan de kassen van vooruitzicht ten voordeele der mijnwerkers. — Kosten van verplaatsing en zitpenningen der leden van de Bestendige Commissie der kassen van vooruitzicht. — Verschillende kosten van die Commissie . . . . .	45,000 .	752,517 .
<b>§ 5. Aardkundige dienst. — Aardkundige en landbouwkundige kaarten.</b>			
44	Jaarwedden, vergoedingen, reis- en verblijfkosten van het personeel . . . . .	45,000 .	
45	Materieel. — Drukken en vertalen van oorkonden. — Aankoop en herstelling van het peilmaterieel. — Kosten wegens het uitgeven van de aardkundige kaart en van de landbouwkundige kaart van België . . . . .	20,000 .	
<b>§ 6. Raadgevende Commissie der stoomwerktuigen.</b>			
46	Reis- en verblijfkosten; bureelkosten, materieel . . . . .	1,500 .	
<b>§ 7. Commissie tot herziening der mijnverordeningen en proefwerkplaats.</b>			
47	Kosten voor verplaatsing der leden; proefnemingen, uitgaven, enz. — Dienst der werkplaats, waar de ontplofbare stoffen en de mijnlampen worden beproefd en waar de steene koolstof wordt onderzocht. — Onderhouds en oefeningskosten van de modelreddingspost. ( <i>Intbegrepen eene som van 19,000 frank als tijdelijke last.</i> ) . . . . .	46,000 .	

## BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT DES CRÉDITS par article.	TOTAL par chapitre.
<b>CHAPITRE VIII.</b>			
TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.			
48	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés. . . . .	8,000 •	8,000 •
<b>CHAPITRE IX.</b>			
DÉPENSES IMPRÉVUES.			
40	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .	5,000 •	5,000 •
TOTAL. . . fr.			22,449,417 •
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>			
<b>CHAPITRE X.</b>			
SERVICES DIVERS.			
50	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1899 . . . . .	70,000 •	
51	Enquête sur l'ankylostomiasis dans les divers bassins houillers du pays et étude de mesures prophylactiques; dépenses diverses . . . . .	10,000 •	1,286,000 •
52	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910 — Emplacements de la Section belge. Subside à la Commission supérieure de patronage. Frais de participation des Départements ministériels. Subsidés; dépenses diverses . . . . .	1,206,000 •	
TOTAL DU BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL. . . fr.			23,735,417 •

Vu et approuvé pour être annexé à Notre arrêté  
du 19 octobre 1909.

**LÉOPOLD.**

PAR LE ROI :

*Le Ministre de l'Industrie  
et du Travail,*

ARM. HUBERT.

*Le Ministre des Finances,*

JUL. LIEBAERT.

## BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID, ENZ. (VERVOLG).

Artikelen	AANWIJZING DER DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	BEDRAG DER KREDIETEN per artikel.	TOTAAL per hoofdstuk.
<b>HOOFDSTUK VIII</b>			
<b>WACHTGELDEN.</b>			
48	Tijdelijke jaarwedden der ambtenaren en beambten in beschikbaarheid . . . . .	8,000 °	8,000 °
<b>HOOFDSTUK IX.</b>			
<b>ONVOORZIENE UITGAVEN.</b>			
40	Onvoorziene uitgaven, niet opgegeven in de Begrooting . . . . .	5,000 °	5,000 °
TOTAAL . . . . . fr.			22,440,417 °
<b>TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN.</b>			
<b>HOOFDSTUK X.</b>			
<b>VERSCHILLENDE DIENSTEN.</b>			
50	Toelage voor de Voorzienigheids- en hulpkas ten voordeele van de slachtoffers van arbeidsongevallen ingesteld bij de wet van 21 Juli 1890 . . . . .	70,000 °	
51	Onderzoek in de verschillende kolenstreken van het land, naar de ziekte gekend onder den naam van « mijnwerkersworm », en studiën tot het opsporen van voorkomende geneesmiddelen; verschillende uitgaven . . . . .	10,000 °	1,286,000 °
52	Algemeene Wereldtentoonstelling van Brussel in 1910. — Plaatsen der Belgische afdeling Toelage aan de hoogere Bescherming-Commissie Kosten voor de deelneming der Ministeriele Departementen. Toelagen; verschillende uitgaven . . . . .	1,206,000 °	
TOTAAL DER BEGROOTING VAN HET MINISTERIE VAN NIJVERHEID EN ARBEID. . . . . fr.			23,735,417 °

Gezien en goedgekeurd om gehecht te worden aan Ons besluit  
van 19<sup>de</sup> October 1908.

**LEOPOLD.**

VAN 'S KONINGS WEGE :

*De Minister van Nijverheid  
en Arbeid,*

ARM. HUBERT.

*De Minister van Financiën,*

JUL. LIEBAERT.

(20)

**DÉVELOPPEMENTS**

DU

**BUDGET DU MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU TRAVAIL**

POUR L'EXERCICE 1910

---

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																																																																																												
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>																																																																																																														
<b>CHAPITRE 1<sup>er</sup>.</b>																																																																																																														
<b>ADMINISTRATION CENTRALE.</b>																																																																																																														
<i>Personnel.</i>																																																																																																														
1	a.	Traitement du Ministre . . . . .																																																																																																												
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration du Secrétariat et des Affaires générales . . . . . 113,300 »																																																																																																												
2	b.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de la Direction de l'Industrie, de l'Administration de l'enseignement industriel et professionnel et de l'Office des métiers et négoce . . . . . 161,300 »																																																																																																												
	c.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Office du Travail . . . . . 209,000 »																																																																																																												
	d.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service de l'Administration des Mines et de l'Inspection des produits explosifs rattachée à l'Administration des Mines . . . . . 82,400 »																																																																																																												
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">GRADES.</th> <th style="text-align: center;">NOMBRE d'agents. (30 juin 1909)</th> <th style="text-align: center;">TAUX des traitements.</th> <th style="text-align: center;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Secrétaire général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000 à 12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs généraux . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: center;">9,000 à 10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Directeurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">7</td> <td style="text-align: center;">7,000 à 8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de division . . . . .</td> <td style="text-align: center;">9</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 6,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chefs de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">4,200 à 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Contrôleurs de l'assurance contre les accidents du travail . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,600 à 5,900</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rédacteurs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">25</td> <td style="text-align: center;">2,200 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Premiers commis . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">5,000 à 5,600</td> <td style="text-align: center;">477,200</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre . . . . .</td> <td style="text-align: center;">61</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 2,600</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Huissiers . . . . .</td> <td style="text-align: center;">14</td> <td style="text-align: center;">1,600 à 2,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Concierges . . . . .</td> <td style="text-align: center;">4</td> <td style="text-align: center;">700 à 1,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Garçons de bureau . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">1,200 à 1,500</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Chef-ouvrier . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">1,400 à 1,800</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Boute-feu . . . . .</td> <td style="text-align: center;">8</td> <td style="text-align: center;">900 à 1,200</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuses . . . . .</td> <td style="text-align: center;">15</td> <td style="text-align: center;">750 à 800</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="4" style="text-align: center;"><i>Personnel technique.</i></td> </tr> <tr> <td>Directeur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">12,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur principal . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">5,500 à 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieurs ordinaires . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: center;">2,700 à 5,000</td> <td style="text-align: center;">46,100</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur des explosifs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">4,500 à 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Ingénieur attaché à l'Inspection des explosifs . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: center;">2,600 à 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td colspan="3">Salaires des gens de peine temporaires . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours . . . . .</td> <td style="text-align: center;">18,700</td> </tr> <tr> <td colspan="3">Augmentations réglementaires de traitements en 1910 . . . . .</td> <td style="text-align: center;">23,000</td> </tr> <tr> <td colspan="3"></td> <td style="text-align: center;">566,000</td> </tr> </tbody> </table>			GRADES.	NOMBRE d'agents. (30 juin 1909)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.	Secrétaire général . . . . .	1	10,000 à 12,000		Directeurs généraux . . . . .	5	9,000 à 10,000		Directeurs . . . . .	7	7,000 à 8,000		Chefs de division . . . . .	9	5,500 à 6,500		Chefs de bureau . . . . .	15	4,200 à 5,000		Contrôleurs de l'assurance contre les accidents du travail . . . . .	2	5,600 à 5,900		Rédacteurs . . . . .	25	2,200 à 4,000		Premiers commis . . . . .	2	5,000 à 5,600	477,200	Commis d'ordre . . . . .	61	1,400 à 2,600		Huissiers . . . . .	14	1,600 à 2,500		Concierges . . . . .	4	700 à 1,200		Garçons de bureau . . . . .	8	1,200 à 1,500		Chef-ouvrier . . . . .	1	1,400 à 1,800		Boute-feu . . . . .	8	900 à 1,200		Nettoyeuses . . . . .	15	750 à 800		<i>Personnel technique.</i>				Directeur général . . . . .	1	12,000		Inspecteur général . . . . .	1	10,000		Ingénieur principal . . . . .	1	5,500 à 7,000		Ingénieurs ordinaires . . . . .	2	2,700 à 5,000	46,100	Inspecteur des explosifs . . . . .	1	4,500 à 5,000		Ingénieur attaché à l'Inspection des explosifs . . . . .	1	2,600 à 4,000		Salaires des gens de peine temporaires . . . . .			1,000	Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours . . . . .			18,700	Augmentations réglementaires de traitements en 1910 . . . . .			23,000				566,000
GRADES.	NOMBRE d'agents. (30 juin 1909)	TAUX des traitements.	MONTANT de la dépense.																																																																																																											
Secrétaire général . . . . .	1	10,000 à 12,000																																																																																																												
Directeurs généraux . . . . .	5	9,000 à 10,000																																																																																																												
Directeurs . . . . .	7	7,000 à 8,000																																																																																																												
Chefs de division . . . . .	9	5,500 à 6,500																																																																																																												
Chefs de bureau . . . . .	15	4,200 à 5,000																																																																																																												
Contrôleurs de l'assurance contre les accidents du travail . . . . .	2	5,600 à 5,900																																																																																																												
Rédacteurs . . . . .	25	2,200 à 4,000																																																																																																												
Premiers commis . . . . .	2	5,000 à 5,600	477,200																																																																																																											
Commis d'ordre . . . . .	61	1,400 à 2,600																																																																																																												
Huissiers . . . . .	14	1,600 à 2,500																																																																																																												
Concierges . . . . .	4	700 à 1,200																																																																																																												
Garçons de bureau . . . . .	8	1,200 à 1,500																																																																																																												
Chef-ouvrier . . . . .	1	1,400 à 1,800																																																																																																												
Boute-feu . . . . .	8	900 à 1,200																																																																																																												
Nettoyeuses . . . . .	15	750 à 800																																																																																																												
<i>Personnel technique.</i>																																																																																																														
Directeur général . . . . .	1	12,000																																																																																																												
Inspecteur général . . . . .	1	10,000																																																																																																												
Ingénieur principal . . . . .	1	5,500 à 7,000																																																																																																												
Ingénieurs ordinaires . . . . .	2	2,700 à 5,000	46,100																																																																																																											
Inspecteur des explosifs . . . . .	1	4,500 à 5,000																																																																																																												
Ingénieur attaché à l'Inspection des explosifs . . . . .	1	2,600 à 4,000																																																																																																												
Salaires des gens de peine temporaires . . . . .			1,000																																																																																																											
Indemnités diverses : Cabinet du Ministre, lingères, travaux extraordinaires, frais de maladie, secours . . . . .			18,700																																																																																																											
Augmentations réglementaires de traitements en 1910 . . . . .			23,000																																																																																																											
			566,000																																																																																																											
<i>Matériel.</i>																																																																																																														
3	a.	Fournitures de bureau, impressions, papier . . . . . 25,000 »																																																																																																												
	b.	Achat et entretien des meubles de l'hôtel et des bureaux . . . . . 10,000 »																																																																																																												
	c.	Éclairage, chauffage, service des eaux . . . . . 15,000 »																																																																																																												
	d.	Achat et reliure d'ouvrages, abonnements aux journaux . . . . . 2,500 »																																																																																																												
	e.	Menues dépenses, etc. . . . . 7,500 »																																																																																																												
<i>Frais de déplacement.</i>																																																																																																														
4	a.	Frais de route et de séjour . . . . .																																																																																																												
<b>TOTAL DU CHAPITRE 1<sup>er</sup>. . . . . fr.</b>																																																																																																														

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
21,000	21,000	.	.	21,000	21,000	
566,000	543,000	23,000	.	553,000	496,483 99	
60,000	60,000	.	.	60,398 50	59,994 86	
26,000	26,000	.	.	26,000	29,084 65	
675,000	650,000	25,000	.	640,398 50	606,563 50	
AUGMENTATION. . fr.		23,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																											
<b>CHAPITRE II.</b>																													
<b>PENSIONS ET SECOURS.</b>																													
5	»	Pensions civiles — Premier terme des pensions à accorder éventuellement. ( <i>Crédit non limitatif</i> .)																											
6	a.	Secours à accorder, à défaut de pension, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse . . . . . 2,500 »																											
	b.	Secours pour frais de dernière maladie et de funérailles de fonctionnaires ou d'employés décédés en activité de service ou en retraite, et dont la famille se trouve dans une situation malheureuse . . . . . 2,500 »																											
TOTAL DU CHAPITRE II. . . fr.																													
<b>CHAPITRE III.</b>																													
<b>INDUSTRIE, ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL, MÉTIERS ET NÉGOCES.</b>																													
	a.	Inspection de l'industrie. — Traitements et indemnités du personnel. . . . fr. 25,500 »																											
7		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">9,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Huissier . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">1,600 à 2,500</td> </tr> <tr> <td>Nettoyeuse . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général . . . . .	1	9,000	Inspecteur . . . . .	1	5,500	Rédacteur . . . . .	5	2,200 à 4,000	Huissier . . . . .	1	1,600 à 2,500	Nettoyeuse . . . . .	1	600									
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																										
	Inspecteur général . . . . .	1	9,000																										
	Inspecteur . . . . .	1	5,500																										
	Rédacteur . . . . .	5	2,200 à 4,000																										
	Huissier . . . . .	1	1,600 à 2,500																										
Nettoyeuse . . . . .	1	600																											
	b.	Frais de route et de séjour. . . . . 41,500 »																											
8	»	Inspection de l'industrie. — Matériel et dépenses diverses. . . . .																											
	a.	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Traitements et indemnités du personnel. . . . . 65,000 »																											
9		<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 70%;"></th> <th style="width: 15%;">NOMBRE d'agents.</th> <th style="width: 15%;">TRAITEMENT annuel.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Inspecteur général . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">12,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur principal . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">7,500</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur adjoint . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">4,500</td> </tr> <tr> <td>Inspectrices . . . . .</td> <td style="text-align: center;">5</td> <td style="text-align: right;">2,500 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Inspecteur des ateliers d'apprentissage . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">3,000</td> </tr> <tr> <td>Ingénieur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">5,500</td> </tr> <tr> <td>Rédacteur . . . . .</td> <td style="text-align: center;">1</td> <td style="text-align: right;">2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>Commis d'ordre . . . . .</td> <td style="text-align: center;">2</td> <td style="text-align: right;">1,400 à 2,600</td> </tr> </tbody> </table>		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.	Inspecteur général . . . . .	1	12,000	Inspecteur principal . . . . .	1	7,500	Inspecteur adjoint . . . . .	1	4,500	Inspectrices . . . . .	5	2,500 à 4,000	Inspecteur des ateliers d'apprentissage . . . . .	1	3,000	Ingénieur . . . . .	1	5,500	Rédacteur . . . . .	1	2,200 à 4,000	Commis d'ordre . . . . .	2	1,400 à 2,600
		NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.																										
	Inspecteur général . . . . .	1	12,000																										
	Inspecteur principal . . . . .	1	7,500																										
	Inspecteur adjoint . . . . .	1	4,500																										
	Inspectrices . . . . .	5	2,500 à 4,000																										
	Inspecteur des ateliers d'apprentissage . . . . .	1	3,000																										
	Ingénieur . . . . .	1	5,500																										
Rédacteur . . . . .	1	2,200 à 4,000																											
Commis d'ordre . . . . .	2	1,400 à 2,600																											
	b.	Frais de route et de séjour. . . . . 16,000 »																											
10	»	Inspection de l'enseignement industriel, professionnel, commercial et ménager. — Matériel et dépenses diverses. . . . .																											
A REPORTER . . . fr.																													

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
5,000	3,000	»	»	6,000	128 75	
5,000	5,000	»	»	5,000	2,750 »	
8,000	8,000	»	»	11,000	2,878 75	
37,000	34,000	3,000	»	55,000 »	54,015 58	
5,500	5,500	»	»	5,700 »	4,206 47	
81,000	81,000	»	»	81,000 »	74,267 71	
4,000	4,000	»	»	4,000 »	569 »	
122,500	119,500	3,000	»	120,700 »	113,056 76	



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION			
122,500	119,500	3,000	»	120,700	» 113,056 76	
92,000	92,000	.	.	94,100	» 88,716 76	
2,430,000	2,150,000	.	»	2,150,000	» 2,248,566 17	
56,000	40,000	16,000	»	43,200	» 50,498 86	
10,000	10,000	»	»	10,000	» 9,905 70	
20,000	20,000	»	»	20,000	» 13,568 41	
16,000	16,000	»	.	16,000	» 12,488 71	
15,200	15,200	»	»	15,200	» 16,534 68	
12,500	12,500	»	»	12,500	» 7,818 61	
8,000	8,000	»	»	10,000	» 5,802 70	
8,000	8,000	»	»	5,000	»	
2,490,200	2,471,200	19,000	»	2,494,700	» 2,566,757 56	
AUGMENTATION. . fr.		19,000				



## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		Augmentation.	Diminution.			
158,000	158,000	»	»	150,000	» 139,264 12	
78,900	78,900	»	»	76,900	» 75,566 67	
15,000	15,000	»	»	25,000	» 12,467 50	
251,900	251,900	»	»	251,900	» 227,298 29	
92,000	92,000	»	»	92,515 21	91,945 95	
45,000	45,000	»	»	45,000	» 59,855 18	
400,000	350,000	50,000	»	350,000	» 349,996 54	
557,000	487,000	50,000	»	487,515 21	481,795 67	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . . fr.
27	»	Commission des accidents du travail. — Rémunération des secrétaires. — Frais divers. — Élaboration et publication des rapports périodiques. — Statistique des accidents . . . . .
	a.	Unions professionnelles : subsides de premier établissement; impression et bro- chage des statuts . . . . . 21,500 »
28	b.	Indemnités aux Unions pour statistiques fournies au Département . . . . . 5,000 »
	c.	Encouragements et mesures de propagande, souscriptions, congrès. Dépenses diverses . . . . . 5,500 »
	a.	Encouragements aux institutions ayant pour objet le placement gratuit des travailleurs; subsides, souscriptions, distribution de formulaires, etc. . . . . 15,000 »
29	b.	Encouragements aux caisses de prévoyance et de secours instituées en faveur des victimes du chômage involontaire. — Dépenses diverses . . . . . 25,000 »
	a.	Conseils des prud'hommes; indemnités des greffiers . . . . . 52,000 »
50	b.	Revision des listes électorales; frais d'instances mis à charge de l'État. — Indem- nités au personnel des commissariats d'arrondissement. — Dépenses diverses . . . . . 5,000 »
34	»	Conseil supérieur du Travail. — Traitements des secrétaires. — Frais divers . . . . .
52	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : personnel de ces inspections; indemnités de frais de bureau; frais de route et de séjour; missions et frais de déplacement à l'étranger; enquêtes et expertises . . . . .
		<i>Administration centrale.</i>
		NOMBRE d'agents.
		TRAITEMENT annuel.
		Inspecteur général . . . . . 1 9,000
		Directeurs . . . . . 2 7,000 à 8,000
		Inspecteurs . . . . . 5 4,000 à 5,500
		Inspectrices . . . . . 2 2,700 à 4,000
		Inspecteur adjoint . . . . . 1 5,000 à 4,000
		Chef de division . . . . . 1 5,500 à 6,500
		Rédacteur . . . . . 1 2,200 à 4,000
		Premier commis . . . . . 1 5,000 à 5,600
		Commis d'ordre . . . . . 5 1,400 à 2,600
		Huissier . . . . . 1 1,600 à 2,500
		Nettoyeuse . . . . . 1 750 à 800
		<i>Service provincial.</i>
		Inspecteurs principaux . . . . . 2 7,000 à 7,500
		Inspecteurs médecins . . . . . 2 6,000 à 7,000
		Inspecteurs ingénieurs . . . . . 7 4,000 à 7,000
		Inspecteurs adjoints . . . . . 10 2,800 à 4,000
		Délégués à l'inspection . . . . . 9 2,000 à 5,400
		Commis d'ordre . . . . . 1 1,400 à 2,600
35	»	Inspection du travail et des établissements dangereux, insalubres ou incommodes : matériel de ces inspections; frais d'expériences; achats d'instruments; dépenses diverses . . . . .
		TOTAL DU CHAPITRE V. . . . . fr.
		<b>CHAPITRE VI.</b>
		PARTICIPATION DE L'ÉTAT A LA CONSTITUTION DES PENSIONS DE VIEILLESSE.
34	»	Allocation au fonds spécial des dotations pour la constitution de pensions de vieillesse . . . . .
35	»	Subventions aux sociétés mutualistes reconnues ayant pour objet l'affiliation de leurs membres à la Caisse générale de retraite (art. 12 de la loi du 10 mai 1900). ( <i>Crédit non limitatif</i> ). . . . .
	a.	Dépenses d'administration relatives à l'exécution de la loi du 10 mai 1900 : Subsides aux comités de patronage des habitations ouvrières, aux commissions d'appel et autres insti- tutions appelées à concourir à l'application de ladite loi . . . . . 140,000 »
56	b.	Enquêtes et frais divers . . . . . 20,000 »
		TOTAL DU CHAPITRE VI. . . . . fr.

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
557,000	487,000	50,000	»	487,315 24	481,795 67	
10,000	10,000	»	»	10,000 »	5,988 50	
30,000	50,000	»	»	20,000 »	12,821 54	
40,000	20,000	20,000	»	20,000 »	10,000 »	
57,000	55,400	1,600	»	57,000 »	33,416 67	
27,000	27,000	»	»	50,000 »	20,147 92	
300,000	300,000	»	»	300,000 »	277,891 65	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	13,035 51	
1,001,000	929,400	71,600	»	924,315 24	855,097 24	
AUGMENTATION . . fr.		71,600				
16,000,000	16,000,000	»	»	16,000,000 »	16,000,000 »	
1,100,000	1,000,000	100,000	»	1,000,000 »	1,012,858 »	
160,000	160,000	»	»	160,000 »	159,954 57	
17,260,000	17,160,000	100,000	»	17,160,000 »	17,172,812 37	
AUGMENTATION . . fr.		100,000				

BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.																																
<b>CHAPITRE VII.</b>																																		
<b>MINES.</b>																																		
<b>§ 1<sup>er</sup>. Conseil des mines.</b>																																		
37	»	Personnel. — Traitements et frais de déplacement . . . . .																																
		GRADES.																																
		Président . . . . .																																
		Conseillers . . . . .																																
		Greffier . . . . .																																
		Rédacteur . . . . .																																
		Commis . . . . .																																
		Huissier . . . . .																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMBRE. d'agents.</th> <th>TRAITEMENTS annuels.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>8,000</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>6,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>5,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>2,200 à 4,000</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,400 à 2,600</td> </tr> <tr> <td>1</td> <td>1,000 à 2,500</td> </tr> </tbody> </table>	NUMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.	1	8,000	4	6,000	1	5,000	1	2,200 à 4,000	1	1,400 à 2,600	1	1,000 à 2,500																		
NUMBRE. d'agents.	TRAITEMENTS annuels.																																	
1	8,000																																	
4	6,000																																	
1	5,000																																	
1	2,200 à 4,000																																	
1	1,400 à 2,600																																	
1	1,000 à 2,500																																	
38	»	Matériel . . . . .																																
<b>§ 2. Corps des mines.</b>																																		
	a.	Traitements et indemnités du personnel du corps des mines, des géomètres-dessinateurs et des commis, ainsi que du personnel du service spécial des accidents et du grisou. 437,117 »																																
		GRADES.																																
		Inspecteurs généraux . . . . .																																
		Ingénieurs en chef directeurs de 1 <sup>re</sup> classe. . . . .																																
		— — — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																
		Ingénieurs principaux de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .																																
		— — — de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																
		— de 1 <sup>re</sup> classe . . . . .																																
		— de 2 <sup>me</sup> — . . . . .																																
		— de 3 <sup>me</sup> — . . . . .																																
		Géomètres dessinateurs . . . . .																																
		Commis . . . . .																																
		<table border="1"> <thead> <tr> <th>NUMBRE d'agents.</th> <th>TAUX des traitements.</th> <th>OBSERVATIONS.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>2</td> <td>10,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>9,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>8,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>6,500 à 7,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>7</td> <td>5,500 6,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>4,500 5,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>11</td> <td>3,500 4,000</td> <td></td> </tr> <tr> <td>12</td> <td>2,700 3,100</td> <td></td> </tr> <tr> <td>6 (1)</td> <td>1,600 3,600</td> <td rowspan="2">(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.</td> </tr> <tr> <td>12 (1)</td> <td>1,200 3,600</td> </tr> </tbody> </table>	NUMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.	2	10,000		4	9,000		5	8,000		5	6,500 à 7,000		7	5,500 6,000		12	4,500 5,000		11	3,500 4,000		12	2,700 3,100		6 (1)	1,600 3,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.	12 (1)	1,200 3,600
NUMBRE d'agents.	TAUX des traitements.	OBSERVATIONS.																																
2	10,000																																	
4	9,000																																	
5	8,000																																	
5	6,500 à 7,000																																	
7	5,500 6,000																																	
12	4,500 5,000																																	
11	3,500 4,000																																	
12	2,700 3,100																																	
6 (1)	1,600 3,600	(1) Le cadre est fixé d'après les besoins du service.																																
12 (1)	1,200 3,600																																	
39	b.	Frais des concours pour le recrutement des ingénieurs des mines. . . . . 5,500 »																																
40	a.	Délégués ouvriers à l'inspection des mines. — Indemnités. . . . . 72,000 »																																
	b.	Frais de déplacements . . . . . 6,000 »																																
	c.	Dépenses diverses . . . . . 2,000 »																																
41	a.	Impressions, achats de livres, de cartes et d'instruments; traductions, publications de documents statistiques; encouragements et subventions; essais et expériences; récompenses aux personnes qui se distinguent par des actes de courage et de dévouement. . . . 48,500 »																																
	b.	Frais de publication des <i>Annales des Mines de Belgique</i> ; indemnités, frais de route et de séjour du Comité directeur . . . . . 5,000 »																																
		A REPORTER . . . . . fr.																																

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
44,700	44,700	»	»	44,700 »	44,050 05	
2,000	2,000	»	»	2,000 »	1,991 47	
440,617	450,617	10,000 »	»	450,617 »	420,875 54	
80,000	80,000	»	»	90,000 »	73,087 46	
23,500	23,500	»	»	23,719 65	33,500 »	
590,817	580,817	10,000 »	»	591,036 65	573,504 52	

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	<b>DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.</b>	REPORT. . . . fr.
			§ 3. Inspection des produits explosifs.
42	»	Indemnité et frais de déplacement de l'inspecteur chargé de la surveillance des transports et transbordements d'explosifs dans le Bas-Escout. — Dépenses diverses . . . . .	
			§ 4. Caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs.
45	a.	Subsides aux caisses de prévoyance en faveur des ouvriers mineurs . . . . .	42,000
	b.	Frais de déplacement et jetons de présence des membres de la Commission permanente des caisses de prévoyance. — Dépenses diverses de cette Commission . . . . .	3,000
			§ 5. Service géologique. — Cartes géologique et agricole.
44	»	Traitements, indemnités, frais de route et de séjour du personnel. — Frais de voyage des membres du Conseil de direction et de la Commission géologique . . . . .	
			§ 6. Commission consultative des machines à vapeur.
45	»	Matériel, fournitures de bureau, mobilier, achat de livres, de cartes et d'instruments. — Impressions et traductions de documents. — Éclairage et chauffage. — Achat et réparations du matériel de sondage. — Frais de publication de la carte géologique et de la carte agricole . . . . .	
			§ 7. Commission de revision des règlements miniers et laboratoire d'essais
46	»	Frais de route et de séjour; frais de bureau, matériel . . . . .	
47	a.	Frais de déplacement des membres, frais d'expériences, de publications, etc. . . . .	3,000
	b.	Service du laboratoire pour l'essai des explosifs et des lampes en usage dans les mines et pour l'étude des poussières de charbon. (Y compris une somme de 19,000 francs en charge temporaire.) . . . . .	34,000
	c.	Frais d'entretien et d'exercices de la station modèle de sauvetage . . . . .	7,000
			<b>TOTAL DU CHAPITRE VII. . . . fr.</b>

	NOMBRE d'agents.	TRAITEMENT annuel.
Directeur . . . . .	1	7,000 à 8,000
Chef de bureau . . . . .	1	4,200 à 5,000
Rédacteur . . . . .	1	2,700
Premier commis . . . . .	1	3,000 à 3,600
Commis d'ordre . . . . .	1	1,400 à 2,600
Huissier . . . . .	1	1,600 à 2,500
Nettoyeuse . . . . .	1	750 à 800

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
590,817	580,817	10,000	»	591,056 65	573,504 32	
6,000	6,000	»	»	6,000 »	4,797 50	
43,000	43,000	»	»	43,000 »	43,898 »	
43,000	43,000	»	»	43,000 »	37,944 98	
20,000	20,000	»	»	20,000 »	18,862 92	
1,500	1,500	»	»	2,300 »	967 25	
46,000	27,000	19,000	»	62,000 »	26,978 94	
752,317	723,317	29,000	»	769,336 65	706,955 91	
AUGMENTATION . fr.		29,000				

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NOMÉRO des articles	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<b>CHAPITRE VIII.</b>		
<b>TRAITEMENTS DE DISPONIBILITÉ.</b>		
48	»	Traitements temporaires de disponibilité des fonctionnaires et employés. . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE VIII . . . fr.</b>
<b>CHAPITRE IX.</b>		
<b>DÉPENSES IMPRÉVUES.</b>		
49	»	Dépenses imprévues non libellées au Budget . . . . .
		<b>TOTAL DU CHAPITRE IX. . . fr.</b>
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>		
<b>CHAPITRE X.</b>		
<b>SERVICES DIVERS.</b>		
50	»	Subside à la Caisse de prévoyance et de secours en faveur des victimes des accidents du travail instituée par la loi du 21 juillet 1890 . . . . .
51	»	Enquête sur l'ankylostomiasie dans les divers bassins houillers du pays et étude de mesures prophylactiques; dépenses diverses . . . . .
»	»	Enquête sur la situation des classes moyennes. — Frais de la Commission nationale de la petite bourgeoisie ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
»	»	Exposition universelle et internationale de Liège en 1905. — Garantie due en vertu de l'article 47 de la convention du 31 décembre 1904 approuvée par l'article 2 de la loi du 25 juin 1905 ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
»	»	Établissement d'un laboratoire d'étalonnage électrique ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
»	»	Enquête sur les effets de la limitation légale de la durée du travail dans les mines de houille ( <i>pour mémoire</i> ) . . . . .
52	a.	Exposition universelle et internationale de Bruxelles en 1910. — Emplacements de la Section belge . . . . . fr. 500,000 »
	b.	Subside à la Commission supérieure de patronage . . . . . 50,000 »
	c.	Frais de participation des Départements ministériels. — Subsidés. — Dépenses diverses . . . . . 656,000 »
		<b>TOTAL DU CHAPITRE X. . . fr.</b>

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFÉRENCES.		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
8,000	8,000	»	»	8,000	6,249 96	
8,000	8,000	»	»	8,000	6,249 96	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
5,000	5,000	»	»	5,000	»	
70,000	90,000	»	20,000	90,000	90,000 »	
40,000	40,000	»	»	40,000	4,188 90	
»	»	»	»	»	18,595 32	
»	»	»	»	»	(1) 336,813 05	
»	65,000	»	65,000	66,674	»	
»	»	»	»	50,000	19,982 91	
1,206,000	525,000	681,000	»	300,000	»	
1,286,000	690,000	681,000	85,000	496,674	469,578 16	
AUGMENTATION . . fr.		596,000				

(1) Somme dépensée sur le crédit de 345,700 francs alloué pour l'exercice 1906 et qui a été transférée à l'exercice 1907 (application de l'art. 30 de la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'État).

## BUDGET DE L'EXERCICE 1910.

NUMÉROS des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<i>Récapitulation.</i>	
<b>PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.</b>	
I.	Administration centrale. . . . .
II.	Pensions et secours . . . . .
III.	Industrie, enseignement industriel et professionnel, métiers et négoce . . . . .
IV.	Poids et mesures . . . . .
V.	Travail . . . . .
VI.	Participation de l'État à la constitution des pensions de vieillesse . . . . .
VII.	Mines . . . . .
VIII.	Traitements de disponibilité . . . . .
IX.	Dépenses imprévues . . . . .
<b>DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.</b>	
X.	Services divers. . . . .
TOTAL GÉNÉRAL. . . . . fr.	

## DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1910	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1909.	DIFFERENCES		CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1908.	DÉPENSES de L'EXERCICE 1907.	Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.			
675,000	650,000	25,000	»	640,598 50	606,563 50	
8,000	8,000	»	»	41,000 »	2,878 75	
2,490,200	2,471,200	19,000	»	2,494,700 »	2,566,757 36	
251,900	251,900	»	»	251,900 »	227,298 29	
1,001,000	929,400	71,600	»	924,515 21	855,097 24	
17,260,000	17,160,000	100,000	»	17,160,000 »	17,172,812 37	
752,517	725,517	29,000	»	769,536 65	706,953 91	
8,000	8,000	»	»	8,000 »	6,249 96	
5,000	5,000	»	»	5,000 »	.	
1,286,000	690,000	596,000	»	496,674 »	469,378 16	
23,755,417	22,896,817	858,600	»	22,761,524 36	22,615,989 54	
AUGMENTATION. . . fr.		858,600 »				